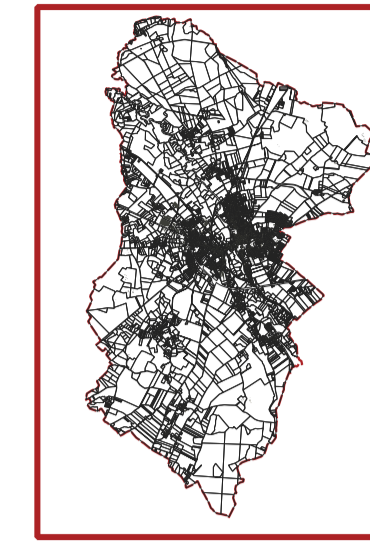


PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND LAC

REGLEMENT- DOCUMENT GRAPHIQUE
COMMUNE ENTIERE - ECH. 13 000E



ARRETE LE :

28 JUNI 2017

APPROUVE LE :

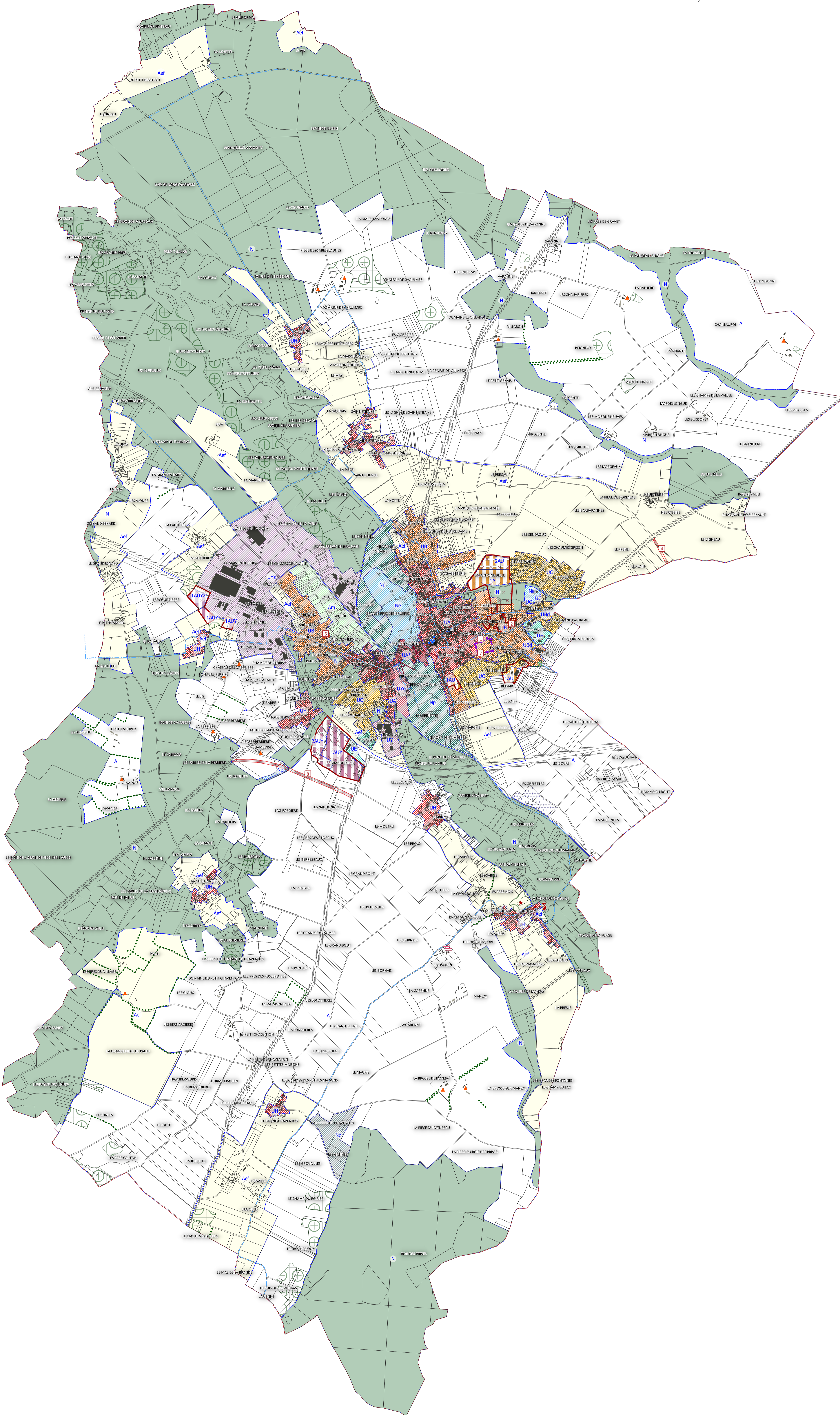
15 MARS 2018

PIECE DU PLU

4.2.

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Buzançais approuvant la déclaration de projet n°1 du PLU de la Commune de Buzançais

Citànova



Légende

ZONE URBAINE

- UA : Noyau historique de bourg
- UA* : Noyau historique concerné par le risque inondation
- ZR : Zone résidentielle de hameau
- UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle
- UBd : Zone urbaine résidentielle sous la forme de grands ensembles (collectifs)
- UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle sous la forme d'opération d'ensemble
- UY : Zone urbaine industrielle
- ZI : Zone urbaine industrielle soumise à un plan de ZAC
- UYz : Secteur d'activité spécifique à usage industriel et multimodal
- UE : Zone d'équipement périphérique

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

- 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 2AU : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle
- 1AUyz : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle soumise à un plan de ZAC
- 2AUz : zone de projet à vocation résidentielle à long terme
- 3AUyz : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle à long terme

ZONE AGRICOLE ET NATURELLES

- Np : Zone naturelle à préserver et valoriser (aménagement léger dans la vallée de l'Indre)
- Nr : Secteur d'équipement soumis au risque inondation
- N : Zone naturelle stricte
- Am : Zone agricole permettant la pratique agricole et prioritairement le maraîchage
- Aef : Zone agricole à enjeux forts où seules les extensions de bâti existant sont autorisées
- A : Zone agricole permettant l'installation de nouvelles exploitations agricoles

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Patrimoine bâti
- Espace classé
- Secteur patrimonial agricole à préserver
- Haie et alignement à protéger au titre du L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver

DISPOSITION LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES

- Emplacement réservé
- Itinéraire doux à créer ou préserver
- Recul par rapport aux voies départementales classées

AUTRES DISPOSITIONS

- Périmètre de gel au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre pour implantation d'énergie renouvelable
- Linéaire commercial à préserver

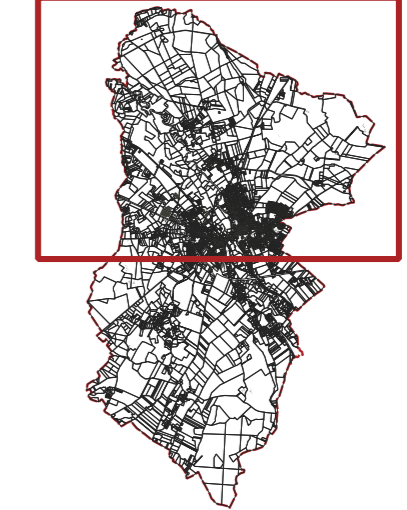
Tableau des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	création d'un accès	Commune	869
2	création d'un accès	Commune	160
3	création d'un accès	Commune	168
4	création de voirie	Département	4663
6	création d'un accès	Commune	767
7	création d'un accès	Commune	394
8	création d'un accès	Département	29569



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND LAC

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE
PARTIE NORD - ECH. 7500E



ARRETE LE :

28 JUNI 2017

APPROUVE LE :


15 MARS 2018

PIECE DU PLU

4.3.1.

Nu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Buzançais approuvant la déclaration de projet n°1 du PLU de la Commune de Buzançais

Citynova



Légende

ZONE URBAINE

- UA : Noyau historique de bourg
- UA* : Noyau historique concerné par le risque inondation
- UH : Zone résidentielle de hameau
- UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle
- UBd : Zone urbaine résidentielle sous la forme de grands ensembles (collectifs)
- UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle sous la forme d'opération d'ensemble
- UY : Zone urbaine industrielle
- UYz : Zone urbaine industrielle soumise à un plan de ZAC
- UYz : Secteur d'activité spécifique à usage ferroviaire et multimodal
- UE : Zone d'équipement périphérique

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

- IAU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- IAUy : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle
- IAUyz : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle soumise à un plan de ZAC
- 2AU : zone de projet à vocation résidentielle à long terme
- 2AUy : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle à long terme

SECTEUR comportant des orientations d'aménagement et de programmation

ZONE AGRICOLE ET NATURELLES

- Np : Zone naturelle à préserver et valoriser (aménagement léger dans la vallée de l'Indre)
- Ne : Secteur d'équipement soumise au risque inondation
- N : Zone naturelle stricte
- Am : Zone agricole permettant la pratique agricole et prioritairement le maraîchage
- Aef : Zone agricole à enjeux forts où seules les extensions du bâti existant sont autorisées
- A : Zone agricole permettant l'implantation de nouvelles exploitations agricoles

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Patrimoine bâti
- Espace boisé classé
- Secteur patrimonial agricole à préserver
- Haie et alignement à protéger au titre du L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver

DISPOSITION LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES

- Emplacement réserve
- Itinéraire doux à créer ou préserver
- Recul par rapport aux voies départementales classées

AUTRES DISPOSITIONS

- Perimetre de gel au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Perimetre pour implantation d'énergie renouvelable
- Linière commercial à préserver

Tableau des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	création d'un accès	Commune	869
2	création d'un accès	Commune	160
3	création d'un accès	Commune	168
4	création de voirie	Département	4663
6	création d'un accès	Commune	767
7	création d'un accès	Commune	394
8	création d'un accès	Département	29569



PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND LAC

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE PARTIE SUD - ECH. 7500E



ARRETE LE :

28 JUNI 2017

APPROUVE LE :

15 MARS 2018

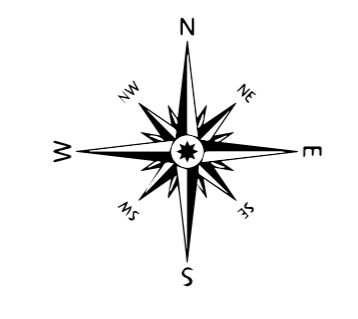

PIECE DU PLU

4.3.2.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Buzançais

approuvant la déclaration de projet n°1 du PLU de la Commune de Buzançais

Cittanova



Légende

- ZONE URBAINE**
- UA : Noyau historique de bourg
 - UA* : Noyau historique concerné par le risque inondation
 - UH : Zone résidentielle de hameau
 - UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle
 - UBD : Zone urbaine résidentielle sous la forme de grands ensembles (collectifs)
 - UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle sous la forme d'opération d'ensemble
 - UI : Zone urbaine industrielle
 - UIZ : Zone urbaine industrielle soumise à un plan de ZAC
 - UIY : Secteur d'activité spécifique à usage ferroviaire et multimodal
 - UE : Zone d'équipement périphérique

- ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS**
- IAU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - IAIY : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle
 - IAIYZ : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle soumise à un plan de ZAC
 - 2AU : zone de projet à vocation résidentielle à long terme
 - 2AIY : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle à long terme

- ZONE AGRICOLE ET NATURELLES**
- Np : Zone naturelle à préserver et valoriser (aménagement léger dans la vallée de l'Indre)
 - Ne : Secteur d'équipement soumis au risque inondation
 - N : Zone naturelle stricte
 - Am : Zone agricole permettant la pratique agricole et prioritairement le maraîchage
 - Aef : Zone agricole à enjeux forts où seules les extensions du bâti existant sont autorisées
 - A : Zone agricole permettant l'installation de nouvelles exploitations agricoles

- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER**
- Arbre remarquable
 - Changement de destination
 - Patrimoine bâti
 - Espace boisé classé
 - Secteur patrimonial agricole à préserver
 - Hale et alignement à protéger au titre du L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Cône de vue à préserver

- DISPOSITION LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES**
- Emplacement réservé
 - Itinéraire doux à créer ou préserver
 - Recul par rapport aux voies départementales classées

- AUTRES DISPOSITIONS**
- Perimetre de gel au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Perimetre pour implantation d'énergie renouvelable
 - Linière commercial à préserver

Tableau des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	création d'un accès	Commune	869
2	création d'un accès	Commune	160
3	création d'un accès	Commune	168
4	création de voirie	Département	4663
6	création d'un accès	Commune	767
7	création d'un accès	Commune	394
8	création d'un accès	Département	29569



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND LAC

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE
CENTRE-BOURG - ECH. 4000E



ARRETE LE :
28 JUIN 2017

APPROUVE LE :
15 MARS 2018

Le jour échu énoncé à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Buzançais
approuvant la déclaration de projet n°1 du PLU de la Commune de Buzançais

PIECE DU PLU
4.4

Cit'anova

Légende

ZONE URBAINE

- UA : Noyau historique de bourg
- UA* : Noyau historique concerné par le risque inondation
- UH : Zone résidentielle de hameau
- UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle
- UBd : Zone urbaine résidentielle sous la forme de grands ensembles (collectifs)
- UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle sous la forme d'opération d'ensemble
- UI : Zone urbaine industrielle
- UIZ : Zone urbaine industrielle soumise à un plan de ZAC
- UYg : Secteur d'activité spécifique à usage ferroviaire et multimodal
- UE : Zone d'équipement périphérique

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

- 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUI : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle
- 1AUIZ : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle soumise à un plan de ZAC
- 2AU : zone de projet à vocation résidentielle à long terme
- 2AUI : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle à long terme
- 2AUIZ : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle à long terme
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

ZONE AGRICOLE ET NATURELLES

- Np : Zone naturelle à préserver et valoriser (aménagement léger dans la vallée de l'Indre)
- Ne : Secteur d'équipement soumis au risque inondation
- N : Zone naturelle stricte
- Am : Zone agricole permettant la pratique agricole et prioritairement le maraîchage
- Aef : Zone agricole à enjeux forts où seules les extensions du bâti existant sont autorisées
- A : Zone agricole permettant l'installation de nouvelles exploitations agricoles

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Patrimoine bâti
- Espace boisé classé
- Secteur patrimonial agricole à préserver
- Haie et alignement à protéger au titre du L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver

DISPOSITION LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES


- Emplacement réserve
- Itinéraire doux à créer ou préserver
- Recul par rapport aux voies départementales classées

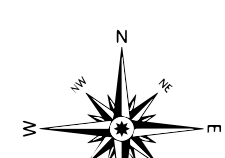
AUTRES DISPOSITIONS

- Périmètre de gel au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre pour implantation d'énergie renouvelable
- Linéaire commercial à préserver

Tableau des emplacements réservés :

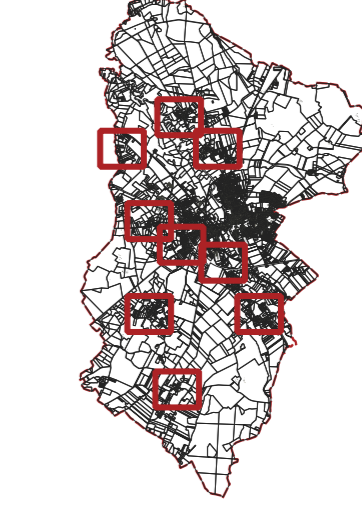
N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	création d'un accès	Commune	869
2	création d'un accès	Commune	160
3	création d'un accès	Commune	168
4	création de voirie	Département	4663
6	création d'un accès	Commune	767
7	création d'un accès	Commune	394
8	création d'un accès	Département	29569





PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND LAC

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE
HAMEAUX ET ECARTS - ECH. 2500E



ARRÊTE LE :
28 JUNI 2017

APPROUVE LE :
15 MARS 2018

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Buzançais approuvant la déclaration de projet n°1 du PLU de la Commune de Buzançais

PIECE DU PLU
4.5

Cit'anova

- Légende**
- ZONE URBAINE**
- UA : Noyau historique de bourg
 - UA* : Noyau historique concerné par le risque inondation
 - UH : Zone résidentielle de hameau
 - UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle
 - UBd : Zone urbaine résidentielle sous la forme de grands ensembles (collectifs)
 - UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle sous la forme d'opération d'ensemble
 - UI : Zone urbaine industrielle
 - UIZ : Zone urbaine industrielle soumise à un plan de ZAC
 - UIrg : Secteur d'activité spécifique à usage ferroviaire et multimodal
 - UE : Zone d'équipement périphérique
- ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS**
- IAU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
 - IAUy : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle
 - IAUyz : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle soumise à un plan de ZAC
 - ZAU : zone de projet à vocation résidentielle à long terme
 - ZAIUy : Zone d'urbanisation future à vocation industrielle à long terme
- ZONE AGRICOLE ET NATURELLES**
- Ns : Zone naturelle à préserver et valoriser (aménagement léger dans la vallée de l'Indre)
 - Ne : Secteur d'équipement soumis au risque inondation
 - N : Zone naturelle stricte
 - Am : Zone agricole permettant la pratique agricole et prioritairement le maraîchage
 - Aef : Zone agricole à enjeux forts où seules les extensions du bâti existant sont autorisées
 - A : Zone agricole permettant l'installation de nouvelles exploitations agricoles
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER**
- Arbre remarquable
 - Changeement de destination
 - Patrimoine bâti
 - Espace boisé classé
 - Secteur patrimonial agricole à préserver
 - Halle et alignement à protéger au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Cône de vue à préserver
- DISPOSITION LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES**
- Emplacement réserve
 - Itinéraire doux à créer ou préserver
 - Recul par rapport aux voies départementales classées
- AUTRES DISPOSITIONS**
- Périmètre de gel au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme
 - Périmètre pour implantation d'énergie renouvelable
 - Linéaire commercial à préserver

Tableau des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	création d'un accès	Commune	869
2	création d'un accès	Commune	160
3	création d'un accès	Commune	168
4	création de voirie	Département	4663
6	création d'un accès	Commune	767
7	création d'un accès	Commune	394
8	création d'un accès	Département	29569

